

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 19 juillet 2022 à 19 h.

**SONT PRÉSENTS :**

- M. Ghislain Nadeau, maire;
- M. André Masson, conseiller;
- Mme Nadia Caron, conseillère (à partir de 19 h 25);
- Mme Nathalie Dion, conseillère;
- M. Martin Veilleux, conseiller;
- M. Rémi Roy, conseiller;
- M. Stéphan Roy, conseiller.

**CITOYENS PRÉSENTS :**

- M. Stéphane Thibault;
- M. Luc Mathieu;
- M. Pierre Couture;
- Mme Sarah Hébert, CMQ;
- M. Dave Tremblay, CMQ.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

- Mme Kelly Bédard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

-----

**RÉSOLUTION 2022-07-60**

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par la conseillère Nathalie Dion,

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 19 juillet 2022 à 19 h, soit et est adopté.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**RÉSOLUTION 2022-07-61**

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2022.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémi Roy,

APPUYÉ par le conseiller André Masson,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 21 juin 2022 à 19 h, soit et est approuvé tel que rédigé.

La lecture de ce procès-verbal par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions réservée au public.

**Période de questions réservée au public.**

**COMMENTAIRE**

Présentations des états financiers 2021.

-----  
À la suite de la présentation de Monsieur Daniel Tétreault, le Rapport financier 2021 est déposé au conseil.  
-----

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal est absent pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE le poste ne peut demeurer vacant le temps de l'absence de ce dernier et que les besoins sont urgents;

ATTENDU l'offre de services de l'employé 61-0003, travaillant déjà à temps partiel à la municipalité;

ATTENDU que cet employé désire également occuper les postes de chargé de projet et d'agent de développement, et ce, à temps plein;

ATTENDU les recommandations du comité des ressources humaines;

**RÉSOLUTION 2022-07-62**

Offre de services pour les postes d'inspecteur municipal par intérim, chargé de projet et agent de développement.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

DE NOMMER l'employé 61-0003 à titre d'inspecteur municipal par intérim de la Municipalité de Trécesson, et ce, pendant l'absence de l'inspecteur municipal;

DE NOMMER l'employé 61-0003 à titre de chargé de projet et d'agent de développement de la Municipalité de Trécesson;

D'AUTORISER M. Ghislain Nadeau, maire, à signer les documents nécessaires à son embauche;

ÉTANT ENTENDU QUE les conditions ont été préalablement discutées et seront portées par écrit dans un contrat de travail.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**COMMENTAIRE**

Conditions pour le poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

-----  
Suite à la résolution 2022-06-50 adoptée à la séance du 21 juin 2022, les conditions du poste seront portées par écrit dans un contrat de travail et signées par le maire et l'employée.  
-----

ATTENDU que la Municipalité de Trécesson a reçu signification d'une demande introductive d'instance et une modifiée en date du 7 juin 2022 dans le dossier 705-17-010345-229;

ATTENDU que la procédure est instituée dans le district judiciaire de Joliette;

ATTENDU que le conseil a mandaté Me Louis Bigué de l'étude légale Bigué Avocats pour représenter la municipalité;

ATTENDU que des négociations ont eu lieu et que la municipalité accepte de payer la somme réclamée en capital soit 791 813,00 \$ plus 1173,00 \$ de frais judiciaires, soit un total de 791 986,00 \$;

ATTENDU que la municipalité va adresser un chèque tiré à l'ordre de Sintra Inc. pour assumer le paiement de la créance dans le dossier 705-17-010345-229;

**RÉSOLUTION 2022-07-63**

Dossier Sintra.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

DE DÉTERMINER QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE VALIDER l'entente de règlement par l'émission d'un chèque de 791 986,00 \$ à l'ordre de Sintra Inc. tel qu'explicité dans le préambule;

D'ADRESSER le chèque à Sintra Inc. par l'entremise du bureau de Bigué Avocats pour Me Pierre Plourde, procureur de Sintra Inc.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2022-07-64**

Adoption de la liste des comptes payés et à payer.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par le conseiller Martin Veilleux,

QUE la liste des salaires versés ainsi que des comptes payés et à payer au 19 juillet 2022, telle que ci-dessous détaillée et totalisant 959,460.17 \$, soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTON	MONTANT
Comptes payés et à payer	932,169.52 \$
DAS provinciales du 2022-04-01 au 2022-04-30	7,253.00 \$
DAS fédérales du 2022-04-01 au 2022-04-30	2,660.00 \$
Salaires versés pour les élus	3,380.07 \$
Salaires versés pour les employés	13,997.58 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>959,460.17 \$</b>

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**COMMENTAIRE**

Conciliation bancaire de juillet 2022.

Un tableau est présenté aux élus concernant la conciliation bancaire de juillet 2022. Le montant en banque, les dépôts en circulation et les dépenses en circulation y sont inscrits.

ATTENDU QUE, le 30 septembre 2021, M. André Lebreux et Mme Gysèle Lebreux ont adressé une correspondance au maire et au conseil municipal;

ATTENDU QUE cette correspondance concernait le ponceau au 28, chemin des Castors Est;

ATTENDU QUE, selon les citoyens, il y aura présence d'une problématique puisque le ponceau a été placé en diagonale sur la route et que celui-ci s'écoule directement sur le terrain de ces citoyens, ce qui pourrait amener des dommages à leur terrain;

ATTENDU les discussions avec le coordonnateur des infrastructures municipales;

ATTENDU la soumission de McMines Inc. pour l'achat d'un collet 900 mm 36" de plastique et d'un coude 36" 22.5 degrés de plastique;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QUE la soumission de McMines Inc., au montant de 690.21 \$, soit retenue et que les travaux soient effectués le plus rapidement possible par les employés de voirie.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2022-07-65**

Correspondance à l'attention de la directrice générale et du maire de la part d'André & Gysèle Lebreux (achat d'un coude).

-----

**COMMENTAIRE**

Virée au chemin des Castors Ouest.

Ce point est remis à une séance subséquente.

-----

**COMMENTAIRE**

Virée au chemin du Lac Davy.

Ce point est remis à une séance subséquente.

-----

**COMMENTAIRE**

Ponceaux au chemin du Cimetière-des-Ukrainiens.

Ce point est remis à une séance subséquente.

-----

**COMMENTAIRE**

Demande de dérogation mineure au 12, chemin des Castors Ouest (marge de recul avant et distance).

Ce point est remis à une séance subséquente.

-----

**COMMENTAIRE**

Demande de dérogation mineure au 117, rue Langlois (hauteur des murs et hauteur totale).

Ce point est remis à une séance subséquente.

-----

**COMMENTAIRE**

Demande citoyenne concernant l'aménagement d'une aire de jeu/aire de repos dans le secteur du Lac Davy.

Ce point est remis à une séance subséquente.

-----

**RÉSOLUTION 2022-07-66**

Adoption du règlement  
2022-293 modifiant le  
règlement 2021-283  
concernant le traitement des  
élus.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller André Masson,

QUE le règlement 2022-293 modifiant le règlement 2021-283  
concernant le traitement des élus soit adopté.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RAPPORT DE L'ÉLU**

Ghislain Nadeau, maire.

- 
- Le 12 juillet, il a participé à la séance de travail;
  - Le 18 juillet, il a participé à une réunion du CCU;
  - Il a rencontré un citoyen concernant une virée de charrue.
- 

**RAPPORT DE L'ÉLU**

André Masson, conseiller 1.

- Il a participé à une rencontre avec la Commission municipale du Québec;
  - Il a participé à une rencontre avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
  - Il a participé à une rencontre avec le comité des ressources humaines;
  - Le 12 juillet, il a participé à la séance de travail.
- 

**RAPPORT DE L'ÉLU**

Nadia Caron, conseillère 2.

- Le 12 juillet, elle a participé à la séance de travail;
  - Elle a participé à une rencontre avec le comité des ressources humaines.
- 

**RAPPORT DE L'ÉLU**

Nathalie Dion, conseillère 3.

- Elle a participé à une rencontre avec le comité des ressources humaines.
  - Le 12 juillet, elle a participé à la séance de travail.
- 

**RAPPORT DE L'ÉLU**

Martin Veilleux, conseiller 4.

Le conseiller au siège 4 a présenté son rapport de façon verbale  
lors de la séance du conseil.

-----

**RAPPORT DE L'ÉLU**

Rémi Roy, conseiller 5.

Le conseiller au siège 5 a présenté son rapport de façon verbale  
lors de la séance du conseil.

-----

**RAPPORT DE L'ÉLU**

Stéphan Roy, conseiller 6.

- Le 12 juillet, il a participé à la séance de travail.
-

**CORRESPONDANCES**

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim a retenu certaines correspondances et informations à communiquer à l'assemblée :

- Formation d'éthique et déontologie des élus – attestation du conseiller au siège 4;
- Avis de convocation à l'AGA des membres de l'AFAT (22 septembre 2022).

-----

**DIVERS**

Points ne figurant pas dans l'ordre du jour transmis.

**Divers.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions réservée au public.

**Période de questions réservée au public.**

-----

**RÉSOLUTION 2022-07-67**

Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par la conseillère Nadia Caron,

QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

Et la séance est levée à 20 h 23.

\_\_\_\_\_  
**GHISLAIN NADEAU, maire**

\_\_\_\_\_  
**KELLY BÉDARD, directrice générale et greffière-trésorière par intérim**